

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 5380

présenté par  
Mme Thomin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« Le suivi de cette politique d'aide à l'installation et à la transmission s'appuie sur des indicateurs de performance des politiques publiques mesurant notamment la compétitivité de l'agriculture, la disponibilité des moyens de production et la performance des exploitations. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer un suivi de la politique d'aide à l'installation et à la transmission à travers des indicateurs de performance.

La production agricole est un pilier fondamental de la souveraineté alimentaire de la France. La diversité et la qualité des productions agricoles françaises, animales et végétales, constituent deux atouts stratégiques à préserver.

Pour maintenir et consolider sa place de première puissance agricole européenne, la France doit pouvoir mettre en place un tableau de bord d'indicateurs clés pour piloter les politiques publiques agricoles et alimentaires montrant à la fois la situation actuelle, la dynamique de production et des échanges de produits agricoles et alimentaires, la robustesse des performances des exploitations, le suivi de la mise en oeuvre des politiques publiques contribuant à ces objectifs et leur adaptation éventuelle en fonction de l'évolution des enjeux.

Cet amendement est issu des échanges avec la FDSEA Finistère.